



CMR, PRC, 15M, 15 927

2015

Québec, le 14 avril 2015

**Monsieur Jacques Chagnon**  
**Président de l'Assemblée nationale**  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, Bureau 1.30  
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Les consultations publiques débutant après les affaires courantes

Monsieur le Président,

Je vous écris à titre de président de la Commission des relations avec les citoyens pour vous informer d'une situation problématique vécue par la commission que je préside, mais également par l'ensemble des commissions parlementaires de l'Assemblée nationale.

Lorsque des citoyens ou des groupes viennent témoigner devant les membres des commissions lors de consultations publiques débutant après les affaires courantes, ils sont habituellement convoqués à partir de 15 heures le mardi ou de 11 heures le mercredi et le jeudi.

Cependant, en raison des différentes situations qui surviennent lors des affaires courantes et qui en prolongent la durée, je constate que l'heure de début des travaux des commissions est très souvent retardée. Le nombre de documents ou d'extraits de pétitions déposés, les débats sur les motions sans préavis ou les décisions rendues par la présidence ne sont que quelques exemples de situations prolongeant les affaires courantes.

Une compilation statistique réalisée à ma demande sur 58 séances où se tenaient des commissions parlementaires après les affaires courantes démontre d'ailleurs toute l'étendue de cette situation problématique. Puisqu'en vertu de l'article 145 de notre Règlement, les commissions parlementaires ne peuvent entreprendre leurs travaux avant que l'avis les touchant ne soit donné, la grande majorité d'entre elles commencent de 15 à 60 minutes après 11 heures ou 15 heures.

<i>Délais après 11 ou 15 heures</i>	<i>Nombre de séances</i>	<i>Pourcentage</i>
01 à 14 minutes	9	15,52%
15 à 29 minutes	15	25,86%
30 à 44 minutes	18	31,03%
45 à 59 minutes	9	15,52%
1 heure à 1 h 14	4	6,90%
1 h 15 à 1 h 29	1	1,72%
1 h 30 à 1 h 44	2	3,45%
<i>Total</i>	<i>58</i>	<i>100%</i>

À quelques reprises en octobre et novembre dernier, des commissions procédant à des consultations ont pu entreprendre leurs travaux avant la fin des affaires courantes, car l'Assemblée a dérogé à l'article 145. Or, nous conviendrons que, compte tenu de l'importance de la période des affaires courantes, cette pratique ne peut devenir la norme et que dans bien des cas, les longs retards ne sauraient être évités car la période de questions et de réponses orales débute beaucoup plus tard que l'heure estimée.

Bref, il faut retenir de ces explications que les commissions parlementaires sont trop souvent forcées de réduire le temps d'intervention des citoyens et des groupes et de leurs échanges avec les parlementaires. Les députés ayant des horaires bien remplis et d'autres obligations importantes, par exemple des caucus hebdomadaires, il n'est pas toujours possible de prolonger l'heure d'ajournement prévue des travaux en commission.

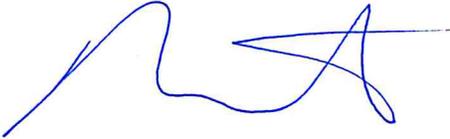
Il en résulte non seulement un certain mécontentement chez les citoyens et les groupes qui viennent se faire entendre et discuter avec les parlementaires, mais également une atteinte à l'exercice de la démocratie. Comme élus de l'Assemblée nationale, nous ne pouvons et ne devons pas demeurer insensibles face à cette situation.

Je suis persuadé que la dernière chose que veulent les parlementaires, tous partis confondus, soit de miner la confiance des citoyens envers leurs institutions démocratiques. C'est pourquoi je crois qu'une réflexion non partisane s'impose quant à la façon d'organiser nos travaux et d'éviter que de tels retards se multiplient à l'avenir.

Une des solutions pourrait être de ne plus prévoir de groupes ou de citoyens entre 15h00 et 16h00 le mardi et entre 11h00 et 12h00 le mercredi et le jeudi. Cela dit, je crois que l'Assemblée nationale devrait analyser sérieusement cette question afin que nous en arrivions à une solution commune et applicable dans les plus brefs délais.

Le respect et la confiance des citoyens envers l'Assemblée, ses commissions et ses élus sont trop précieux pour que nous évitions de nous pencher sur cette situation de plus en plus problématique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Marc Picard  
Député des Chutes-de-la-Chaudière  
Président de la Commission des relations avec les citoyens

cc. M. Jean-Marc Fournier, leader parlementaire du gouvernement  
Mme Agnès Maltais, leader parlementaire de l'opposition officielle  
M. François Bonnardel, leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition